



Place du Martray, un des huit sites envisagés pour l'implantation de caméras de surveillance.

Vers un système de vidéoprotection

centre-ville

C'est dans un objectif de prévention de la délinquance et de lutte contre le sentiment d'insécurité que la Ville a validé le principe de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la voie publique, choix déjà opéré par de nombreuses communes. Il fait suite à différents événements survenus en centre-ville, allant de la simple dégradation au meurtre.

« Il va de soi qu'un tel système ne peut être mis en œuvre que dans un schéma extrêmement encadré qui concilie rigoureusement le strict respect des libertés publiques et individuelles avec les objectifs suivants : agir contre la délinquance, accentuer la prévention, optimiser les interventions des moyens de sécurité, sécuriser les bâtiments publics », souligne le maire Bruno Joncour. La loi autorise ainsi l'enregistrement d'images, ce qui présente un aspect dissuasif et peut faciliter le travail d'enquête. Elles ne peuvent en revanche être conservées que dans une durée très limitée. Ce

dispositif, très encadré, est soumis à une autorisation délivrée par le préfet, après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. A Saint-Brieuc, la Ville mettra en place un comité de surveillance, qui sera associé aux études préalables, rédigera une charte éthique et assurera un suivi.

D'ores et déjà, au regard des interventions de la police municipale et des plaintes reçues auprès des services de police nationale, huit sites sont envisagés pour l'implantation de caméras : la rue Saint-Guillaume, la place Haute du Chai, la place du Chai, les rues aux Toiles et des Trois Frères Le Goff, les places du Martray, Louis Guilloux et de la Madeleine. La police municipale sera le site central de consultation des images, qui pourront être transférées à la police nationale. 60 000€ sont inscrits au budget 2009 pour la mise en place de ce système de vidéosurveillance, après une étude préalable.

Dans le même temps, la mise en œuvre d'actions complémentaires est à l'étude pour renforcer les dispositifs existants de prévention.



élus

Nouvelle conseillère. Marie-France Bouldé fait son entrée au sein du conseil municipal suite à la démission de Christine Adamy pour des raisons professionnelles. Les responsabilités de la maire-adjointe sont réparties de la manière suivante : Gérard Blégean, en charge des sports, s'occupera de la jeunesse. Joëlle Le Gagne, maire adjointe en charge de la petite enfance, de la famille et de la solidarité sera responsable de la santé.

centre ville

Rénovation du Club 6. La Ville participera à la rénovation du Club 6, à hauteur de 50 000€ sur un coût global de l'opération estimé à 1,2M€. SAS Cinecrans, qui gère ce cinéma classé « art et essai », envisage d'acquiescer les murs auprès de la Sorédic. Elle pourra dès lors y mener ses travaux : rénover le hall et la façade ; changer les fauteuils, la signalétique, le mobilier ; aménager les cabines de projection pour qu'elles puissent utiliser la technologie numérique. Bref, moderniser ce cinéma et améliorer le confort des spectateurs.

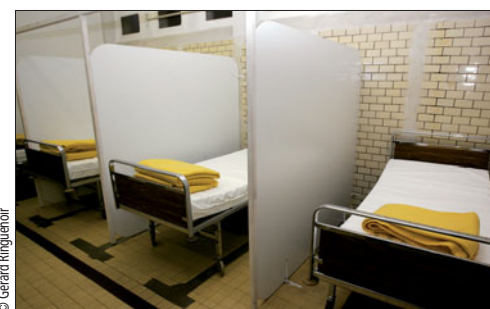
Le cinéma conserverait 6 salles mais réduirait un peu le nombre de fauteuils (de 1150 à 950) pour agrandir le hall et mieux accueillir le public. Le Club 6 vise un développement de la fréquentation de 105 000 entrées annuelles aujourd'hui à 150 000 après les travaux. Les différentes collectivités territoriales subventionnent ce projet important pour la redynamisation du centre-ville.



La rénovation du Club 6, un projet important pour la redynamisation du centre-ville.

action sociale

Trait d'union. La Ville propose 19 lits aux sans-abri, 7 jours sur 7, complétés d'une restauration midi et soir et d'un accompagnement social. En 2009, elle mènera les travaux d'amélioration des conditions d'accueil au Trait d'Union, en s'inscrivant dans une opération nationale initiée par l'État. Il s'agirait de recomposer la structure existante, de réaliser une extension par l'arrière, de remettre aux normes l'électricité, l'accès pour personnes handicapées et les sanitaires. Le projet est évalué à 280 000€ TTC, l'aide de l'État à 140 000€.



Les conditions d'accueil seront améliorées.